



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales)

Séance du 21 mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 21 mars 2026 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOUIN, Maire.

Étaient Présents : M. BAUDOUIN Hervé, Mme OUAMANE Nicole, M. DUBOIS Vincent, Mme PINEL Françoise, M. VIGNAUD Emmanuel, Mme CONTOUX Nathalie, M. FILLARDET Nicolas, Mme LOUBAT Karine, M. DUPERROUX Rémi, Mme RAPOSO Sophie, M. JEANNOT Alain, Mme PARIS Louise-Anne, M. PRONCHERY Mikael, Mme PIRET Aurore, M. PERRIER Christian formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. FILLARDET.

Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

L'objet de cette séance est l'installation du nouveau Conseil Municipal issu des urnes le 15 mars 2026.

Avant de commencer la séance, M. Hervé BAUDOUIN souhaite la bienvenue aux membres du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026. Il remercie les électrices et électeurs qui se sont rendus aux urnes pour élire la liste « Neuilly-le-Réal, l'avenir au cœur de notre projet ». Il salue le travail mené pendant le mandat précédent avec une équipe soudée et remercie tous les anciens conseillers. Il souhaite avec cette nouvelle équipe en partie renouvelée s'inscrire dans la continuité du travail entrepris, avec la volonté de rendre la commune encore plus attractive et avec pour objectif de toujours améliorer la qualité de vie des Neuillyssois. Les investissements qui seront engagés seront optimisés avec la recherche systématique de subventions et la volonté d'augmenter raisonnablement la fiscalité locale.

I – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ÉLUS LE 15 MARS 2026

M. Hervé BAUDOUIN, Maire sortant, procède à l'appel des quinze conseillers municipaux élus le dimanche 15 mars 2026 :

M. BAUDOUIN Hervé, Mme OUAMANE Nicole, M. DUBOIS Vincent, Mme PINEL Françoise, M. VIGNAUD Emmanuel, Mme CONTOUX Nathalie, M. FILLARDET Nicolas, Mme LOUBAT Karine, M. DUPERROUX Rémi, Mme RAPOSO Sophie, M. JEANNOT Alain, Mme PARIS Louise-Anne, M. PRONCHERY Mikael, Mme PIRET Aurore, M. PERRIER Christian.

Il les déclare ensuite installés dans leurs fonctions.

II – ÉLECTION DU MAIRE

Mme OUAMANE préside la séance pour l'élection du Maire. M. DUPERROUX et Mme PARIS sont nommés assesseurs.

Un candidat s'est présenté au mandat de Maire : M. Hervé BAUDOUIN.

A l'issue du premier tour de scrutin, M. Hervé BAUDOUIN est élu Maire de Neuilly le Réal par 15 voix, et est immédiatement installé dans ses fonctions.



III – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. BAUDOIN propose de désigner quatre adjoints au maire. Cette proposition est adoptée à 15 voix pour.

IV – ÉLECTION DES ADJOINTS

M. BAUDOIN propose une liste de quatre adjoints composée de Mme Nicole OUAMANE, M. Emmanuel VIGNAUD, Mme Françoise PINEL et M. Vincent DUBOIS.

A l'issue du premier tour de scrutin, cette liste recueille 14 voix pour et 1 bulletin blanc, en conséquence de quoi Mme Nicole OUAMANE, M. Emmanuel VIGNAUD, Mme Françoise PINEL et M. Vincent DUBOIS sont proclamés adjoints au maire.

V – DÉSIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE LEURS MEMBRES

Monsieur le Maire propose d'instaurer la nouvelle composition des diverses commissions municipales comme suit :

Commission finances : Nicole OUAMANE, Nathalie CONTOUX, Rémi DUPERROUX, Alain JEANNOT, Karine LOUBAT, Christian PERRIER, Emmanuel VIGNAUD.

Commission ressources humaines et personnel communal : Nicole OUAMANE, Vincent DUBOIS, Karine LOUBAT, Mikael PRONCHERY, Emmanuel VIGNAUD.

Commission travaux et urbanisme : Emmanuel VIGNAUD, Nathalie CONTOUX, Rémi DUPERROUX, Nicolas FILLARDET, Alain JEANNOT, Nicole OUAMANE, Louise-Anne PARIS, Christian PERRIER, Françoise PINEL, Mikael PRONCHERY, Sophie RAPOSO.

Commission fleurissement : Emmanuel VIGNAUD, Nathalie CONTOUX, Alain JEANNOT, Françoise PINEL.

Commission vie associative et culturelle : Françoise PINEL, Vincent DUBOIS, Nicolas FILLARDET, Louise-Anne PARIS, Aurore PIRET, Mikael PRONCHERY.

Commission vie scolaire, jeunesse et intergénération : Vincent DUBOIS, Alain JEANNOT, Karine LOUBAT, Nicole OUAMANE, Aurore PIRET, Sophie RAPOSO.

Commission communication et tourisme : Vincent DUBOIS, Nicolas FILLARDET, Karine LOUBAT, Nicole OUAMANE, Françoise PINEL, Mikael PRONCHERY.

Commission développement durable : Vincent DUBOIS, Nicolas FILLARDET, Mikael PRONCHERY, Sophie RAPOSO, Emmanuel VIGNAUD.

Commission plan communal de sauvegarde : Nicolas FILLARDET, Alain JEANNOT, Mikael PRONCHERY, Sophie RAPOSO, Emmanuel VIGNAUD.

Commission document unique d'évaluation des risques professionnels : Nathalie CONTOUX, Alain JEANNOT, Nicole OUAMANE, Mikael PRONCHERY, Sophie RAPOSO.



MAIRIE DE NEUILLY-LE-RÉAL

2 place de la Mairie • 03340 Neuilly-le-Réal • Téléphone : 04 70 43 81 47
mairie@neuillylereal.fr • www.neuillylereal.fr

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de M. le Maire pour ces commissions municipales.

VI – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

M. le Maire propose de désigner les délégués communaux dans les différents organismes où la commune est représentée comme suit :

Caisse des Écoles :

Président : Hervé BAUDOIN.

Membres : Vincent DUBOIS, Alain JEANNOT, Karine LOUBAT, Aurore PIRET.

CCAS :

Président : Hervé BAUDOIN.

Membres : Vincent DUBOIS, Alain JEANNOT, Louise-Anne PARIS, Françoise PINEL.

Conseil d'École maternelle :

Titulaire : Vincent DUBOIS.

Suppléant : Karine LOUBAT.

Conseil d'École primaire :

Titulaire : Vincent DUBOIS.

Suppléant : Aurore PIRET.

SICTOM Nord Allier :

Titulaires : Nathalie CONTOUX, Sophie RAPOSO.

Suppléants : Nicolas FILLARDET, Mikael PRONCHERY.

SIVOM de l'ancien canton de Neuilly le Réal :

Titulaires : Hervé BAUDOIN, Rémi DUPERROUX.

Suppléants : Vincent DUBOIS, Christian PERRIER.

SIVOM de la Sologne Bourbonnaise :

Titulaires : Alain JEANNOT, Sophie RAPOSO.

Suppléants : Nathalie CONTOUX, Rémi DUPERROUX.

Centre Social Rural de Jaligny :

Titulaire : Nicolas FILLARDET.

Suppléant : Louise-Anne PARIS.

Référent sécurité routière : Nicolas FILLARDET.

Référent ambroisie : Sophie RAPOSO.

Correspondant défense : Mikael PRONCHERY.

Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Nicolas FILLARDET.



Allier à livre ouvert : Nicolas FILLARDET.

Allier Bourbonnais Territoire (ABT) : Rémi DUPERROUX.

Les désignations des délégués communaux à tous ces organismes et associations sont adoptées à l'unanimité.

VII – ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SDE 03

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal procède à la désignation de ses délégués au SDE 03.
Sont déclarés élus à l'unanimité :

- Délégué titulaire : M. Emmanuel VIGNAUD
- Délégué suppléant : M. Alain JEANNOT

VIII – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION

M. le Maire propose une liste composée de trois délégués titulaires, Emmanuel VIGNAUD, Rémi DUPERROUX, Nicole OUAMANE, et de trois suppléants, Nathalie CONTOUX, Alain JEANNOT et Christian PERRIER.

A l'issue du premier tour de scrutin, la liste proposée par Hervé BAUDOUIN obtient 15 suffrages, soit l'unanimité.

IX – DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les 28 propositions de délégation consenties à M. le Maire par le Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

X – INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

M. le Maire propose de fixer ses indemnités mensuelles de maire et celles de ses quatre adjoints comme suit :

- Indemnité du Maire : 31.00 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Cela représente environ 56 % de l'indemnité maximum légale pouvant être perçue.
- Indemnités des 4 adjoints: 13.50 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Cela représente environ 63 % de l'indemnité maximum légale pouvant être perçue.

M. le Maire précise qu'au total ces indemnités versées représentent environ 60 % des indemnités maximales pouvant être légalement perçues par les élus. Le montant des indemnités qui ne seront pas perçues par les élus représente une économie de 27 731.22 € par an pour le budget communal, soit 166 387.32 € sur la durée du mandat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.



QUESTIONS DIVERSES

Convocation aux séances du conseil municipal

M. le Maire indique que désormais, toutes les convocations des élus au conseil municipaux sont transmises par voie dématérialisée, ou, si au moins un élu s'y oppose, sont adressées par écrit à leur domicile. La convocation est adressée aux membres du conseil municipal trois jours francs au moins avant celui de la réunion. L'ensemble des membres présents donnent leur accord pour que la convocation, l'ordre du jour et les documents préparatoires annexés soient transmis par voie dématérialisée lors de chaque séance. Une version imprimée de ces documents pourra être mise à disposition des élus à leur demande et/ou distribuée sur table lors de la réunion.

Prochaine séance du conseil municipal

Il est déterminé que, sauf exception, les séances du conseil municipal durant cette mandature auront lieu un jeudi soir à 20H00. Cependant, compte tenu des impératifs de chacun, la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 27 avril 2026 à 20H00.

Dates à retenir

M. le Maire indique quelques dates à retenir par les nouveaux élus, pour des réunions et invitations auxquelles tous sont conviés :

- une réunion d'information organisée par la DDFIP, destinée aux nouveaux élus et relative à la présentation de la DDFIP et de ses outils et à la gestion budgétaire, aura lieu le jeudi 2 avril, de 9H à 12H, à Chevagnes.
- une rencontre entre les agents communaux et les élus, suivi d'un moment de convivialité, aura lieu le vendredi 3 avril à 19H, à la mairie.
- une remise de l'insigne de la légion d'honneur à la Cheffe du Centre de Secours de la commune aura lieu le samedi 4 avril à 11H, à la salle Henri Baron.

Le 26 mars 2026

Le Maire,
Hervé BAUDOIN

